

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321029-DE  
Regu le 28/03/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 29/03/2018 à 19:19



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/029

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : FINANCES 6

**Objet : Création et révision  
des autorisations de  
programme et des crédits  
de paiement pour 2018.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

**Convocation**

Date : 24/01/2018

Affichage : 24/01/2018

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 32

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;  
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
ARMAND Émilie pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Vu la délibération du conseil municipal N°038 en date du 15 mars 2017 relative à l'ouverture des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour 2017 ;

Vu la délibération N°116 en date du 20 juin 2017 adoptant la décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Briançon pour l'exercice 2017 par laquelle les crédits de paiement votés le 15 mars 2017 ont été inscrits au budget de l'exercice 2017 ;

Vu la délibération N°179 en date du 8 novembre 2017 adoptant la décision modificative N°2 du budget principal de la commune de Briançon pour l'exercice 2017 par laquelle le conseil municipal a décidé de modifier la numérotation des « chapitres opérations » ;

Vu la délibération N°001 du 31 janvier 2018 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire de la commune de Briançon pour l'année 2018 ;

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la procédure concernant le vote des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) a été intégralement présentée dans le corps de la délibération N°038 du 15 mars 2017 relative à l'ouverture des AP/CP de l'exercice 2017 ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; qu'elles peuvent être révisées ; que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ; que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ; que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire et qu'elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives ;

Considérant que les autorisations de programme et crédits de paiement nécessaires à la réalisation de la « médiathèque abritant un service d'archives » et à « l'aménagement et à la scénographie du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) » doivent être révisés pour tenir compte à la fois de l'exécution 2017 et du résultat des procédures de marchés publics de travaux et d'équipement, ainsi qu'il suit :

Étapes	Montant de l'AP	CP 2017		CP 2018	CP 2019
		Prévision	Réalisation		
N°AP17-100 : Médiathèque abritant un service d'archives					
Création 2017	6 000 000	600 000	299 289,76	3 720 000,00	1 680 000,00
Révision 2018	6 000 000		299 289,76	2 575 721,38	3 124 988,86
N°AP17-110 : CIAP – Aménagement et Scénographie					
Création 2017	2 384 000	550 000	37 903,53	1 306 000,00	528 000,00
Révision 2018	2 025 274		37 903,53	1 041 155,67	946 214,80

Considérant que les dépenses d'investissement rattachées à ces deux autorisations de programmes seront financées par les subventions d'équipement versées par les différents partenaires de la commune de Briançon (Europe, DRAC PACA, dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques, soutien à l'investissement public local (SIPL), conseil régional PACA, conseil départemental des Hautes-Alpes, mécénat du crédit agricole), par le FCTVA et par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement ;

Considérant que, par délibérations N°007 en date du 25 janvier 2017 et N°209 en date du 13 décembre 2017, le conseil municipal a décidé d'approuver le plan de financement relatif à la restructuration du Centre Technique Municipal de Briançon et de s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ; que l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) nécessaires à la réalisation de cette opération d'investissement peuvent être estimés aujourd'hui, avant l'attribution des marchés publics de travaux et d'équipement, aux montants suivants :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP18-120	Restructuration du Centre Technique Municipal (CTM)	1 137 180	940 980	196 200

Considérant que les dépenses d'investissement rattachées à cette autorisation de programme seront financées par des subventions d'équipement attribuées à la commune de Briançon (DETR, conseil régional PACA et conseil départemental des Hautes-Alpes), par le FCTVA et par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement ;

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la révision des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans la présente délibération ;
- D'ouvrir l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants (AP/CP) pour l'opération de restructuration du Centre Technique Municipal de Briançon (CTM) tels qu'indiqués dans la présente délibération, et de créer en parallèle le chapitre « opération budgétaire » N°120 relatifs auxdits crédits de paiement lors du vote du budget primitif pour 2018 ;

**POUR : 24**

**CONTRE : 1** (BREUIL Marc)

**ABSTENTION : 7** (PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno [pouvoir de Madame ARMAND], MUHLACH Catherine ; PICAT RE Alessandro [pouvoir de Monsieur DAZIN])

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20180321-20180321029-DE  
Regu le 28/03/2018

Blank lined area for document content.